# COMMUNE DE BEAURAINS (Pas-de-Calais)

## **ARRETE nº ST/2024/11**

# PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER

Nous, Maire de la Commune de BEAURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande en date du 4 mars 2024 de Madame Anne-Sophie ANSELIN,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour permettre la livraison par un semi-remorque et faciliter l'accès à sa cour située 64 rue de la République, du 18 au 21 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation, le stationnement et prévenir les accidents,

CONSIDERANT qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route,

### ARRETONS:

<u>Article 1</u>: Le stationnement des véhicules sera interdit du 18 au 21 mars 2024 devant le 53, 55 et 64 Rue de la République durant la livraison chez Madame Anne-Sophie ANSELIN.

Article 2: Des panneaux de signalisation et des barrières de sécurité, éclairés la nuit, seront posés et entretenus par les soins et aux frais de Madame Anne-Sophie ANSELIN, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992. Le permissionnaire est chargé de procéder à l'information individuelle des riverains concernés par cette interdiction.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de BEAURAINS par les soins de Monsieur le Maire.

Article 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 5:

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de BEAURAINS,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Commissaire de Police d'ARRAS,
- M. le Médiateur ASVP de BEAURAINS,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur du Centre de Secours et d'Incendie,
- Madame Anne-Sophie ANSELIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le

- 5 MARS 2024

Fait à BEAURAINS, le 4 Mars 2024

Le Maire, Vice-Président de la CUA

Pierre ANSART